

Actes juridiques avec distribution spéciale

Atteindre les destinataires dans les plages horaires

Souvent, la remise d'actes juridiques (actes judiciaires et actes de poursuite) aux destinataires ne fonctionne pas du premier coup. La prestation de la Poste «Actes juridiques avec distribution spéciale» est la solution. Car nous distribuons alors vos actes au domicile des destinataires dans des plages horaires spéciales et sur la base d'un taux de réussite convenu. Avec cette solution, vos actes arrivent plus rapidement à destination et vous réduisez tant vos coûts que votre charge de travail.



Il arrive fréquemment que les actes juridiques adressés à des particuliers – aussi bien les actes de poursuite que les actes judiciaires – ne puissent pas être distribués lors de leur première présentation. Les destinataires sont souvent absents durant la tournée de distribution ordinaire. Par ailleurs, seule une petite partie des actes juridiques sont retirés au guichet, car de nombreux destinataires laissent passer le délai de retrait sans réagir. Pour les autorités, les tentatives de distribution répétées par des collaborateurs internes représentent une charge administrative élevée et mobilisent des ressources humaines précieuses, sans pour autant que le taux de réussite escompté soit atteint.

Moment de la distribution et taux de réussite

Quand la première distribution par la Poste a été infructueuse et que le délai prévu pour le retrait dans la filiale a expiré, la prestation «Actes juridiques avec distribution spéciale» est la solution: la distribution de votre acte est effectuée au domicile du destinataire dans une plage horaire convenue avec vous. Les heures de distribution légales autorisées par la LP (du lundi au samedi, de 7h00 à 20h00) sont bien entendu respectées.

Plage horaire et taux de réussite définis contractuellement

Le moment de la distribution spéciale de vos actes juridiques est défini en concertation avec vous. Ce faisant, nous prenons en compte les données clients dont la Poste dispose, mais aussi l'environnement social et l'activité professionnelle du destinataire.

Le taux de réussite visé pour la distribution des actes juridiques est également déterminé en concertation avec vous et nous nous en portons garant.

Retrait d'actes juridiques

L'ordre de retrait permet le rappel d'actes juridiques se trouvant déjà dans le processus de traitement de la Poste. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur www.poste.ch/actes-de-poursuite, dans le factsheet «Retrait d'actes juridiques».

Notre compétence

- La Poste fournit la solution «Actes juridiques avec distribution spéciale» depuis plus de dix ans avec un succès croissant.
- La distribution est assurée par un personnel formé.
- L'interface entre la première distribution par la Poste et la distribution spéciale fonctionne parfaitement.
- Le taux de réussite est élevé.

Vos avantages

- Vous augmentez le nombre d'actes juridiques distribués.
- Vous obtenez des procédures plus courtes pour vous et pour vos clients.
- Vous réduisez vos coûts administratifs.
- Vous réduisez votre charge de travail liée aux actes non distribués.
- Vous pouvez affecter vos effectifs à d'autres tâches.
- Notre personnel de distribution est soumis au secret postal et vous garantit la plus stricte confidentialité.

Contact



La simplicité de cette solution vous séduit? Prenez contact avec votre conseillère ou votre conseiller à la clientèle, ou adressez-vous au Support produits PostMail, l'interlocuteur central pour toutes les questions relatives à la distribution, aux recherches et aux processus (e-mail: actedepoursuite@poste.ch, téléphone: 0848 000 025).

Poste CH SA
PostLogistics
Wankdorfallee 4
3030 Berne

Téléphone: 0848 000 025
actedepoursuite@poste.ch
www.poste.ch

LA POSTE 